

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs judiciaires

Numéro 41

Arrêt commercial de la Cour d'appel du 8 juillet 2015

« Appel surséance II »

Appel avait été interjeté par d'anciens administrateurs contre l'ordonnance du juge de la mise en état du 4 juillet 2012. Celui-ci avait rejeté la demande de suspension de la procédure invoquée par les défendeurs et fondée sur la théorie que « le pénal tient le civil en l'état ».

Le même juge avait fixé des délais à respecter par les parties pour l'instruction de l'affaire introduite par les liquidateurs judiciaires contre UBS et autres.

Par arrêt du 8 juillet 2015, la Cour d'appel a déclaré ces appels irrecevables.

L'arrêt, qui à ce jour n'a pas autorité de chose jugée, sera publié sur le site internet de la liquidation sous la rubrique Documents juridiques.

Luxembourg, le 22 juillet 2015

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME